



MRC du
HAUT-SAINT-LAURENT

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement de contrôle intérimaire 355-2025 de la MRC du Haut-Saint-Laurent

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent à l'effet que **le règlement de contrôle intérimaire numéro 355-2025, modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 346-2024**, est entré en vigueur le 26 février 2026, jour de la signification de l'avis par Madame Geneviève Guilbault, ministre des Affaires municipales.

Copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC du Haut-Saint-Laurent situé au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h à 12 h.

DONNÉ À HUNTINGDON, 24 mars 2026.

Pierre Caza
Directeur général et greffier-trésorier